

(Traduction)

L'un de ces droits, que l'on a qualifié de «pouvoir exclusif», porte sur l'imposition directe à l'intérieur de la province.

(Texte)

La taxation directe est un droit exclusif des provinces. Et j'ai eu la bonne fortune de relever une déclaration faite par le ministre fédéral des Finances, au cours de la première guerre. Le premier ministre Bennett a cité cette déclaration de sir Thomas White:

(Traduction)

«L'impôt sur le revenu relève tout particulièrement de la province et répond bien à ses besoins... Je n'ai établi aucune limite de temps à l'égard de cette mesure fiscale. Toutefois je proposerais —et j'ai consigné cette proposition au hansard— que la mesure soit délibérément révisée à la fin de la guerre.»

(Texte)

Et voici la demande que faisait le gouvernement de la Colombie-Britannique, demande que nous appuyons sans réserve:

(Traduction)

La Colombie-Britannique demande que le gouvernement du Canada se retire progressivement des domaines d'imposition directe afin que les provinces puissent recouvrer les droits et responsabilités qui leur incombent au sein de la Confédération. La Colombie-Britannique invite fortement le gouvernement fédéral à arrêter des projets et à prendre les mesures nécessaires sur-le-champ.

(Texte)

Voilà une province, autre que le Québec, qui réclame le retour de 100 p. 100, de la taxation directe aux gouvernements provinciaux.

Le premier ministre de la province de Québec énonçait également ces idées. Il a fait l'énumération des besoins de ces provinces et il a nettement prouvé, du moins dans son mémoire, que les besoins des provinces sont de beaucoup prioritaires à ceux du gouvernement fédéral.

Au fait, voici ce que M. Lesage déclarait, à la page 10 de son mémoire:

La réalisation de cet objectif dont les effets seront à l'avantage du pays autant que des provinces, implique que les «activités» des gouvernements provinciaux doivent être considérées avant certains projets du gouvernement fédéral. C'est dans cette optique qu'on peut affirmer que les besoins des provinces reprennent la priorité qui avait été temporairement attribuée au gouvernement central durant la dernière guerre.

Voilà une autre allusion aux dépenses excessives que le gouvernement actuel fait dans le domaine de la défense nationale, alors qu'il y a encore des besoins plus pressants dans notre pays.

[M. Grégoire.]

Le premier ministre du Québec parle également des dettes qui augmentent continuellement, parce que les gouvernements provinciaux n'ont pas le revenu suffisant pour réaliser tout ce qu'ils devraient accomplir.

Ainsi, lorsque le parti libéral a été porté au pouvoir, dans la province de Québec, la dette de la province s'élevait à 305 millions 950 mille dollars, alors qu'elle est rendue à 644 millions 962 mille dollars, aujourd'hui. Et là je parle de la dette consolidée, nette.

Le premier ministre de la province de Québec a également parlé des besoins dans le domaine de l'éducation. Va-t-on me dire que ces besoins sont moins importants que ceux de la défense nationale, l'assurance-hospitalisation, les travaux favorisant le développement des richesses naturelles, de façon à favoriser la reprise de l'économie? Va-t-on me dire que le gouvernement fédéral a des besoins aussi importants que ceux-là?

Monsieur le président, quand on songe à toutes les dépenses inutiles qui sont faites par le gouvernement fédéral, dans bien des cas, je ne puis m'empêcher de penser que les provinces se doivent de retrouver leurs sources de revenu, parce que c'est à elles qu'appartiennent les principaux champs d'activité qui peuvent permettre aux provinces de se développer, et ce faisant, d'aider le pays.

Que dire des demandes minima du gouvernement de la province de Québec? Voici ce que le premier ministre Lesage déclarait, comme en fait foi la page 46 de son mémoire:

De nouveau, nous demandons comme pouvoirs fiscaux minima: 25 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers, 25 p. 100 de l'impôt sur le revenu des corporations...et 100 p. 100 de l'impôt sur les successions.

Monsieur le président, c'était là le minimum, et le premier ministre d'ajouter:

Chose certaine, elles représentent pour nous un strict minimum et elles ne se situent donc certainement pas au-dessus de ce à quoi peuvent nous conduire nos travaux courants sur la fiscalité.

M. Lesage déclarait également:

Il est clair que la compensation, c'est-à-dire l'équivalence dont les provinces jouiraient advenant l'abandon par le gouvernement fédéral de sa participation financière aux plans conjoints, n'a rien à voir avec la répartition fiscale concrétisée par notre demande de 25-25-100. Il s'agit d'une question complètement différente.

Monsieur le président, on parle du remous qui s'agite dans la province de Québec, on parle de bouillonnement à l'intérieur de la province de Québec. Et, il n'y a pas tellement longtemps, le premier ministre actuel du pays déclarait qu'il ne voulait pas être le fossoyeur de la Confédération, celui qui présiderait à la scission au Canada. Mais s'il ne veut pas l'être, il ferait mieux de cesser de prononcer des phrases ronflantes et de trouver des solutions. Qu'il commence à apporter